

Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
<https://www.csetrimet-lfrt.com>

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)
T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)
Courriel : stephane.nagi@trimet.fr



Saint Jean de Maurienne le 18 Mai 2026

SORTIES FAMILIALES 2027



PARCS DE LOISIRS



Les Commissions Loisirs des CSE proposent des sorties dans les « Parcs de Loisirs » en 2027, pour les familles d'agents actifs avec au minimum 1 enfant à charge scolarisé de moins de 25 ans.

⇒ **Ayants-droit** : Les agents inscrits à l'effectif de l'usine et du LRF et toujours présents à la date de la sortie, les conjoints et les enfants scolaires à charge (de moins de 25 ans).

❖ **Les Retraités, Agents en invalidité, Veuves et Veufs d'agents ne sont pas admis à ces sorties.**

<u>DESTINATIONS</u>	<u>Nombre de Jours</u>	<u>DATES</u>	<u>Nombre de Places</u>	<u>MODE de TRANSPORT</u>
PARCS DISNEYLAND	3	FEVRIER	52	CAR et TGV
EUROPA PARK	3	AVRIL	48	CAR
LE PARC ASTERIX	3	AVRIL	52	CAR et TGV
PORTAVENTURA	4	AVRIL	48	CAR
HALLOWEEN à EUROPA PARK	3	OCTOBRE	48	CAR

ATTENTION : Les sorties de moins de 35 personnes seront ANNULEES.

❖ DATES :

Ces sorties auront lieu pendant les Vacances Scolaires de Février, d'Avril et d'Octobre 2027.

Les dates dépendront des disponibilités dans les Hôtels des Parcs, elles seront confirmées ultérieurement.

⇒ **CHAMBRES** - Elles sont proposées « par famille » avec au minimum 2 personnes par chambre :

→ 2 à 4 Personnes pour les sorties : PARCS DISNEYLAND, PARC ASTERIX et PORTAVENTURA.

→ 2 à 5 Personnes pour EUROPA PARK.

N.B - Les familles plus nombreuses que le nombre indiqué par Parc, devront obligatoirement prendre 2 chambres suivant les tarifs indiqués (tarifs pour les familles de 5 personnes avec 2 chambres).

INSCRIPTIONS et PAIEMENT POUR LES FAMILLES UNIQUEMENT

Agent et conjoint avec au minimum 1 enfant scolaire / Agent ou conjoint avec au minimum 1 enfant scolaire.



⇒ Du JEUDI 21 MAI au JEUDI 04 JUIN 2026

N.B : Les inscriptions débuteront à partir de 8H00 le Jeudi 21 Mai 2026.

INFORMATION ⇒ PAIEMENT DES SEJOURS

Le paiement TOTAL se fera lors de l'inscription au CSE, chaque famille devra établir 2 chèques :

a) **ACOMPTE** : Montant de 100 € par personne (Adultes et Enfants) qui est identique pour toutes les sorties.

LES CHEQUES BANCAIRES SERONT PRESENTES A L'ENCAISSEMENT 3 MOIS AVANT CHAQUE SORTIE.

b) **SOLDE** : Le montant du solde correspond à la différence entre le montant total de l'acompte versé et le prix du séjour par famille.

LES CHEQUES BANCAIRES SERONT PRESENTES A L'ENCAISSEMENT 45 JOURS AVANT CHAQUE SORTIE.

COUPLES SANS ENFANT :

Des couples sans enfant scolaire seront acceptés, en fonction des places disponibles, à partir du 23 Juin 2026.



ANNULATION VOYAGE :

En cas d'annulation du voyage à moins de trois mois de la date du départ, l'intéressé devra fournir un Certificat Médical pour prétendre à un remboursement. Par contre, les frais d'annulation facturés par les Parcs, les Agences et la SNCF seront à la charge des agents.

Remarque : Les annulations sous 48 Heures avant le départ ne seront pas remboursées.

La Secrétaire du CSE LRF RT,
R.DOSNON



Le Secrétaire du CSE TRIMET France,
S.NAGI